

**CNEJITA**

Compagnie Nationale des Experts Judiciaires  
en Informatique et Techniques Associées

# **CONFIDENTIALITE DE L'EXPERTISE**

## **RETOURS D'EXPERIENCE**

22 janvier 2013

*Jean-Michel FEUVRE*

# Le contexte

- Une partie dispose de documents, d'informations nécessaires à l'expert pour remplir sa mission mais ne veut pas les transmettre à la partie adverse.
- Quid de la légitimité de la demande ?
  - Si elle ne le semble pas à l'expert et si la partie persiste à refuser : demander au juge du contrôle la communication forcée.
  - Sinon :
    - A suivre...

# Le contradictoire

- Chaque partie doit disposer des éléments sur lesquels se base la partie adverse pour argumenter et doit pouvoir en débattre
- Incompatible avec la demande précédente
- Et pourtant le confidentiel est parfois obligatoire
  - Bruit excessif
  - Protection d'un savoir faire (sources d'un logiciel)



# Comment gérer cette contradiction ?

- Un impératif :
  - Le résultat des travaux de l'expert sur des éléments non contradictoires doit être rendu contradictoire.
- L'expert doit présenter la démarche qu'il compte suivre
- L'expert doit obtenir l'accord formel des parties sur cette démarche.
- En cas de difficulté il doit se retourner vers le juge du contrôle.

# Expertise G/U

- Echec dans le développement d'un logiciel.
- La mission nécessite que l'expert analyse les sources.
- Le développeur refuse que le client puisse voir les sources
- Analyse chez l'expert en mode confidentiel expert :
  - Les parties ne sont pas présentes
  - Les conseils et conseils techniques sont présents

# Le « confidentiel expert »

- En quoi cela garantit-il la confidentialité ?
- Que peut rapporter l'avocat à son client ?
  - Long débat juridique très contradictoire dans une expertise récente.
- Que peut rapporter l'expert conseil à son client ?
  - Que dit la déontologie sur ce sujet ?
- Quid si l'expert conseil n'est pas un expert inscrit sur une liste et inscrit à une compagnie (déontologie ?)



# Expertise O / A

- Un commercial de O, société d'intérim a créé la société A sur le même créneau
- Mission : déterminer le chiffre d'affaires réalisé sur les clients communs et les intérimaires communs
  - Se faire remettre par O la liste des intérimaires et clients (contrats et factures) avant le départ de M. X
  - Se faire remettre par A la liste des intérimaires et clients (contrats et factures) depuis la création de la société.

# Expertise O/A (suite)

- Première réunion d'expertise :
  - A refuse de communiquer à O (secret des affaires)
  - O accepte une communication limitée à l'expert
  - A accepte à condition de revoir les documents de O!
- Je demande aux parties de m'écrire
  - O donne son accord pour une communication limitée à l'expert si c'est symétrique.
  - A donne son accord pour une communication limitée à l'expert, mais souhaite que les résultats restent confidentiels!



## Expertise O/A (suite)

- J'indique que les résultats seront transmis au juge car c'est la mission
- J'indique que les résultats seront communiqués aux parties pour rendre contradictoire le résultat de mes travaux.

# Expertise T/D

- Mission : comparer deux logiciels, l'un étant argué d'être une contrefaçon de l'autre.
- Position des parties :
  - Refus que la partie adverse voie son logiciel
  - Plein d'autres refus mais ça n'est pas le sujet
- Position de l'expert :
  - Logiciel trop complexe
  - Documentation insuffisante
  - Analyse nécessite la présence des développeurs

## Expertise T/D (suite)

- Résultats :
  - des réunions où l'expert est seul avec une partie et ses conseils
  - Restitution des résultats obtenus pour rendre les travaux contradictoires
  - Quid des messages passés en direct par chaque partie à l'expert hors la présence de l'autre?
- Mais les parties ont accepté la démarche



# Expertise O / E

- Mission : S'apparente à une mission de constat sur ordonnance qui est par nature non contradictoire.
- Certains points peuvent être traités de manière contradictoires, d'autres posent problèmes :
  - Recherche dans la messagerie :
    - Mails personnels
    - Echanges avec avocat
  - Recherche de documents
    - Idem
  - Recherche dans les développements
    - Secret des affaires

**MERCI !**